

ARRETE DU MAIRE N° 493/2024

Relatif à la circulation et au stationnement
Rue René Cassin à LOGELBACH

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'arrêté municipal n° 482/2024 en date du 18 juillet 2024 portant délégation de signature à M. Daniel LEROY - 1er Adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement et mise à niveau d'un tampon de puits perdu, 9, rue René Cassin à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 5 août 2024 au lundi 19 août 2024 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** – Déviation par la rue Jean Monnet ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar - Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Colmarienne des eaux - 20, rue des Métiers 68027 COLMAR ;
- TORREGROSSA - 3, rue Montgolfier 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Riverains ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 24 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint
Daniel LEROY

